



Nouméa, le 12 mars 2014

Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves du lycée du Grand Nouméa

Objet. : Election au Conseil d'Administration.

Réf. : Articles D.422-22, D.422-25, D.422-26, D.422-30, D.422-34 à D.422-37, D.494-3 à D.494-7 et R.511-20 à R.511-22 de la partie réglementaire du code de l'Education.

Le proviseur

Mesdames et Messieurs,

2014PRO

Affaire suivie par
Lydia NGUYEN

En application des articles ci-dessus référencés les élections des représentants des parents d'élèves sont prévues le :

**Jeudi 03 avril 2014, de 8h00 à 12h00,
Salle A305.**

Bureau A 212

Téléphone
(687) 41 01 19

Fax
(687) 41. 01 01

Mél.
ce.9830557n
@ac-noumea.nc

36 Promenade de
Koutio

BP 183
98830 DUMBEA
Nouvelle-Calédonie

Les listes sont établies suivant un ordre préférentiel et le nombre de candidats ne peut dépasser le double du nombre de siège à pourvoir (**5 sièges - 10 noms maximum**). Elles peuvent ne pas être complètes, mais doivent comporter au minimum deux noms.

Afin de permettre le déroulement normal de ces élections, je vous saurais gré de déposer à mon secrétariat, pour le **lundi 24 mars à 11h00** au plus tard, les listes des candidats signées par chacun d'entre eux.

La liste des électeurs de votre collège électoral sera déposée aux emplacements habituels.

Le proviseur

J.L BALMELLE

N.B : Les représentants des listes voudront bien prévoir au moins un assesseur présent pour surveiller le déroulement du scrutin et deux scrutateurs pour le dépouillement. Les noms de ces personnes me seront communiqués pour le lundi 24 mars 2014.

Diffusion : Proviseur-adjoint, chef de travaux, salle des professeurs, vie scolaire, secrétariat d'intendance, CDI, BEE.



Nouméa, le 12 mars 2014

Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs les membres
du personnel ATOSS

Objet. : Election au Conseil d'Administration.

Réf. : Articles D.422-22, D.422-25, D.422-26, D.422-30, D.422-34 à
D.422-37, D.494-3 à D.494-7 et R.511-20 à R.511-22 de la partie
réglementaire du code de l'Education.

Le proviseur

Mesdames et Messieurs,

2014PRO

En application des articles ci-dessus référencés les élections des
représentants des personnels ATOSS sont prévues le :

Affaire suivie par
Lydia NGUYEN

**Jeudi 03 avril 2014, de 9h00 à 17h00,
Salle A305.**

Bureau A 212

Téléphone
(687) 41 01 19

Fax
(687) 41. 01 01

Mél.
ce.9830557n
@ac-noumea.nc

36 Promenade de
Koutio

BP 183
98830 DUMBEA
Nouvelle-Calédonie

Les listes sont établies suivant un ordre préférentiel et le nombre de
candidats ne peut dépasser le double du nombre de siège à pourvoir (**3
sièges - 6 noms maximum**). Elles peuvent ne pas être complètes, mais
doivent comporter au minimum deux noms.

Afin de permettre le déroulement normal de ces élections, je vous
saurais gré de déposer à mon secrétariat, pour le **lundi 24 mars à
11h00** au plus tard, les listes des candidats signées par chacun
d'entre eux.

La liste des électeurs de votre collège électoral sera déposée aux
emplacements habituels.

Le proviseur

J.L BALMELLE

N.B : Les représentants des listes voudront bien prévoir au moins un
assesseur présent pour surveiller le déroulement du scrutin et deux
scrutateurs pour le dépouillement. Les noms de ces personnes me
seront communiqués pour le lundi 24 mars 2014.

Diffusion : Proviseur-adjoint, chef de travaux, salle des professeurs,
vie scolaire, secrétariat d'intendance, CDI, BEE.



Nouméa, le 12 mars 2014

Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs les membres
du personnel d'enseignement et
d'éducation

Objet. : Election au Conseil d'Administration.

Réf. : Articles D.422-22, D.422-25, D.422-30, D.422-34 à D.422-37,
D.494-3 à D.494-7 et R.511-20, R.511-21 à R.511-22 de la partie
réglementaire du code de l'Education.

Le proviseur

2014PRO

Affaire suivie par
Lydia NGUYEN

Bureau A 212

Téléphone
(687) 41 01 19

Fax
(687) 41. 01 01

Mél.
ce.9830557n
@ac-noumea.nc

36 Promenade de
Koutio

BP 183
98830 DUMBEA
Nouvelle-Calédonie

Mesdames et Messieurs,

En application des articles ci-dessus référencés les élections des
représentants des personnels d'enseignement et d'éducation sont
prévues le :

**Jeudi 03 avril 2014, de 9h00 à 17h00,
Salle A305.**

Les listes sont établies suivant un ordre préférentiel et le nombre de
candidats ne peut dépasser le double du nombre de siège à pourvoir (**7
sièges - 14 noms maximum**). Elles peuvent ne pas être complètes,
mais doivent comporter au minimum deux noms.

Afin de permettre le déroulement normal de ces élections, je vous
saurais gré de déposer à mon secrétariat, pour le **lundi 24 mars à
11h00** au plus tard, les listes des candidats signées par chacun
d'entre eux.

La liste des électeurs de votre collège électoral sera déposée aux
emplacements habituels.

Le proviseur

J.L BALMELLE

N.B : Les représentants des listes voudront bien prévoir au moins un
assesseur présent pour surveiller le déroulement du scrutin et deux
scrutateurs pour le dépouillement. Les noms de ces personnes me
seront communiqués pour le lundi 24 mars 2014.

Diffusion : Proviseur-adjoint, chef de travaux, salle des professeurs,
vie scolaire, secrétariat d'intendance, CDI, BEE.